Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 056-215600255-20251211-20251112002-DE

COMMUNE DE BRIGNAC
1, Place du Souvenir
56430 BRIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :
Présents : 10
En exercice : 11
Qui ont pris part : 11

L'an deux mille vingt cinq
et le jeudi 11 décembre à 20 heures 00
le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. LE BRETON Martial, Maire.

Présents : Mme RIDARD, M. LUCAS, M. DUVAL, Mme ROUILLARD, Mme LEGLATIN, Mme TREME, M. MARTEIL, M. JAULME, Mme SORGE.

Date de convocation :
04.12.2025

Absents : Mme Mme JALLU Virginie pouvoir à Mme ROUILLARD Françoise.
Secrétaire : M. MARTEIL Florent.

Objet de la délibération :

Vente délaissé communal à M. LE GOFF Didier à La Corbinais.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que suite à la demande de la part de M. LE GOFF Didier ayant une résidence secondaire à la Corbinais, en vue d'acquérir une partie du délaissé communal qui dessert leur propriété et qui pénètre dans celle-ci, qu'il y a lieu de décider de la vente dudit délaissé et de fixer son prix de vente :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à mains levées, décide à l'unanimité :

- De vendre le morceau de terrain communal au prix de 1.00 €uro le m².
- Que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.
- Que le terrain vendu devra être borné au frais de l'acquéreur.
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ladite vente.

Le Maire :

LE BRETON Martial

MAIRIE DE BRIGNAC (Morbihan)